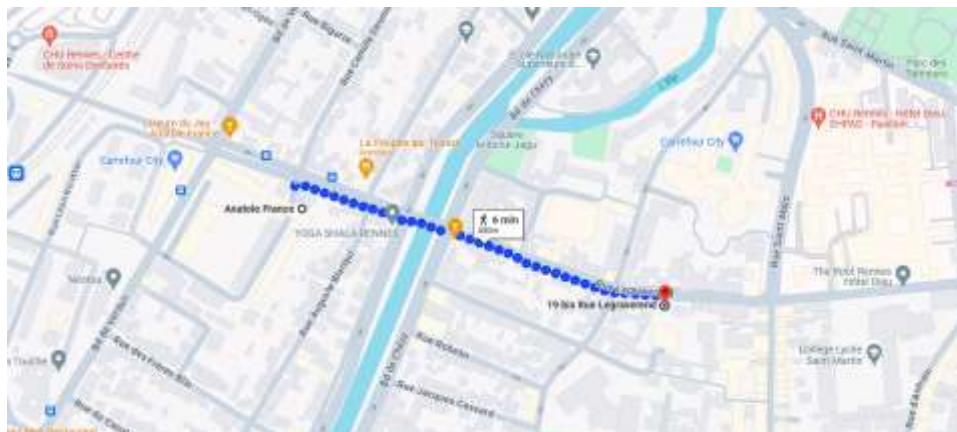




Nous trouver



 19 Rue Legraverend, 35 000 Rennes (adresse temporaire)

 A 5 min à pied du métro Anatole France



PÔLE
PRÉCARITÉ
INSERTION



É D D
Election de Domicile

POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATIONS,
VEUILLEZ PRIVILEGIER LE DEPLACEMENT A L'ELECTION
DE DOMICILE.

Le dispositif élection de domicile (EDDD) permet aux personnes sans domicile stable d'avoir un **adresse administrative** pour faire valoir leurs **droits civils** (inscription sur les listes électorales, création d'un compte bancaire, aide juridictionnelle...), **civiques et sociaux** (R.S.A, C.P.A.M...) et d'y recevoir leurs courriers.

L'Election de Domicile, est un service de domiciliation par délégation de **service public** du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Rennes.

QUI ?



QUAND ?

La procédure de domiciliation s'adresse à toute **personne majeure sans domicile stable**, en habitat mobile ou précaire, ne disposant pas d'une adresse lui permettant d'y **recevoir et d'y consulter son courrier** de façon constante et confidentielle. Ainsi, nous accueillons les personnes :

- Française
- De l'Union Européenne
- De nationalité étrangère disposant d'un titre de séjour d'au moins un an ou ayant un récépissé reconnaissant le statut de réfugié ou de protection internationale
- Et pouvant justifier d'un lien avec la ville de Rennes

COMMENT ?

Si vous souhaitez vous domicilier, vous devez vous présenter personnellement pour **prendre un rendez-vous**.

Lors de l'entretien, vous serez informé sur les droits auxquels la domiciliation vous donne accès et les **obligations à respecter** (fournir une pièce d'identité et un justificatif d'implantation sur le territoire : **certificat de scolarité de l'enfant ou contrat de travail/formation ou attestation d'hébergement...**). Après signature du règlement d'Election de Domicile, vous vous verrez remettre l'**Attestation de domicile**, qui justifie d'une adresse administrative durant une **période d'un an** (avec une obligation de venir **retirer votre courrier au moins une fois tous les trois mois**).

Concernant le retrait du courrier :

de **9h30 à 12h30**, en fonction de la **première lettre** de votre nom de famille

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z



Concernant la prise de rendez-vous

pour les inscriptions et renouvellements :

Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de **9h30 à 12h**

Aucun rendez-vous ne peut être pris par téléphone ou par mail

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
9h30-10h30	Red	White	Red	Yellow	Yellow
10h30-11h30	Yellow	FERME	Yellow	Green	Green
11h30-12h00	Red	White	Red	Yellow	Yellow

Green	Yellow	Red
affluence moyenne	affluence forte	affluence très forte

L'EQUIPE :

- 3 agents administratifs
- Le responsable de service

Nous contacter :

Par téléphone (Secrétariat du PPI) : 02 99 27 50 60

Du lundi au vendredi de 14h15 à 16h15 (hors jours fériés)

Par mail : pole.precarite-insertion@sea35.org

www.sea35.org